NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.
LIMITÉE

E/ESCAP/CSD/L.2/Rev.1
29 août 2008

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Comité du développement social

Première session
24-26 septembre 2008
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la session

Le programme de la cérémonie d'ouverture sera annoncé en temps utile.

2. Élection du bureau

Le Comité élira un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

3. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité examinera et adoptera l'ordre du jour provisoire avec les modifications éventuelles.

4. Un cadre pour agir: vers une société inclusive

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CSD/1 intitulé «Un cadre pour agir: vers une société inclusive». En dépit d'une forte croissance économique et de progrès considérables vers la réduction de la pauvreté, la région de l'Asie et du Pacifique continue d'être en butte à une accentuation de l'insécurité due à une pauvreté persistante, des disparités et des inégalités plus grandes, une détérioration de l'environnement et une vulnérabilité et des risques accrus. Le présent document contient un cadre pour faire face à cette insécurité par l'établissement de liens plus étroits entre les volets sociaux, économiques et environnementaux du processus du développement. Il mettra l'accent sur le renforcement des bases nécessaires pour relever les défis résultant des chocs et des menaces qui planent sur le développement. Il défendra le concept de société inclusive, le but étant de faire en sorte que les résultats des politiques et des mesures prises soient équitables et que leurs fruits profitent également aux segments pauvres, marginalisés et défavorisés de la société. Le document définira des approches pour bâtir des sociétés inclusives, l'accent étant mis sur les politiques sociales et les mesures de protection sociale pour a) faire face aux risques et aux vulnérabilités et b) réduire les disparités et les exclusions. Le document servira enfin d'introduction pour les concepts abordés dans les deux points suivants de l'ordre du jour.

5. Gestion des risques émergents et persistants pour assurer un développement social inclusif

a) Gestion des risques résultant de l'insécurité alimentaire au moyen de politiques sociales inclusives et de mesures de protection sociale

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CSD/2, intitulé «Gestion des risques résultant de l'insécurité alimentaire au moyen de politiques sociales inclusives et de mesures de protection sociale». Ce document contiendra un examen des conséquences sociales des nouveaux défis et menaces auxquels fait actuellement face la région de l'Asie et du Pacifique dans le domaine du développement, notamment sous l'angle de l'insécurité alimentaire. Des liens seront établis avec les questions connexes que sont les catastrophes naturelles, la sécurité énergétique et les changements climatiques. Le document mettra l'accent sur le rôle de la politique sociale et de la protection sociale dans la prévention et l'atténuation des effets des risques susmentionnés et leur contribution à un développement économique et social inclusif. Le Comité souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat concernant les activités à accomplir dans ce domaine particulier.

b) Saisir les possibilités et relever les défis résultant de la dynamique démographique en vue de bâtir une société inclusive

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CSD/3 intitulé «Saisir les possibilités et relever les défis résultant de la dynamique démographique en vue de bâtir une société inclusive», qui mettra en lumière les possibilités qui s'offrent aux sociétés et les risques qu'elles encourent du fait de l'évolution démographique. Le processus en cours de transition démographique que connaît la région provoque des changements fondamentaux dans la pyramide des âges – notamment une augmentation du nombre et du pourcentage de jeunes et de personnes âgées. Les disparités en matière de développement entre les pays de la région de l'Asie et du Pacifique, s'ajoutant à des dynamiques démographiques divergentes, sont à l'origine de migrations internationales d'une ampleur et d'une complexité croissantes. Comme les flux migratoires touchent à présent un plus grand nombre de pays, les migrations internationales sont devenues une réalité structurelle dans la région. L'édification d'une société inclusive requiert une claire reconnaissance des liens existants entre ces facteurs et le développement, et leur intégration dans le processus de planification.

Le document présentera les activités entreprises par le secrétariat de la CESAP en application des engagements pris au niveau régional et international, notamment dans le cadre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, du Plan d'action sur la population et la pauvreté de la cinquième Conférence sur la population pour l'Asie et le Pacifique, le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement et le Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. En l'application de la résolution 63/7 de la Commission en date du 23 mai 2007 sur les migrations internationales et le développement dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, la Réunion de haut niveau Asie-Pacifique sur les migrations internationales et le développement doit

avoir lieu à Bangkok les 22 et 23 septembre 2008, juste avant la première session du Comité du développement social. Les résultats de la Réunion seront exposés au titre de ce point de l'ordre du jour. Le Comité souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat quant à l'orientation stratégique à imprimer à ses futures activités dans ce domaine, notamment en ce qui concerne les produits qui pourraient figurer dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.

c) Bâtir une société inclusive en affrontant les risques dans les domaines de la santé et en améliorant le financement des services de santé

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CSD/4 intitulé «Bâtir une société exclusive en affrontant les risques dans le domaine de la santé et en améliorant le financement des services de santé». Le document accordera une attention particulière aux risques auxquels fait face la région de l'Asie et le Pacifique dans le domaine de la santé, notamment le VIH/sida et à la grippe aviaire. À ce propos, le document soulignera la nécessité de renforcer l'ensemble du système de santé et d'améliorer les mécanismes de financement des services de santé pour assurer une accès équitable aux soins et protéger les personnes des effets catastrophiques de dépenses de soins de santé onéreuses.

Le document contiendra en outre un examen des activités consacrées par le secrétariat aux questions susmentionnées, de la résolution 63/8 de la Commission du 23 mai 2007 intitulée «Financement durable en vue d'une couverture sanitaire universelle en Asie et dans le Pacifique» et du travail que pourrait accomplir le secrétariat en application de son rôle exclusif consistant à promouvoir des approches multisectorielles aux questions de santé. Le Comité souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat quant à l'orientation stratégique à imprimer à ses futures activités dans ce domaine, notamment au sujet des produits qui pourraient figurer dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.

6. Réduction des disparités et des exclusions

a) Réduction des disparités: une perspective sexospécifique

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CSD/5 intitulé «Réduction des disparités: une perspective sexospécifique». Le document passera en revue les différents types de disparité auxquels sont en butte les femmes et les filles tout au long de leur vie dans des domaines tels que l'accès à la santé et aux services de santé, la nutrition, l'éducation, l'emploi, l'accès aux moyens de production, la génération de revenus et la propriété des ressources. Le document soulignera que toutes les formes de violence à l'égard des femmes contribuent au maintien de l'exclusion et des inégalités fondées sur le sexe et que des politiques d'intégration sociale dans ces domaines sont non seulement capitales dans une perspective sexospécifique mais constituent aussi une contribution majeure à la réalisation d'un développement économique et social inclusif. À cet égard, différentes options de politique sociale seront examinées et des recommandations seront faites aux pays pour les aider à réduire les disparités et à promouvoir l'égalité entre les sexes. Le document contiendra une présentation des activités et des programmes exécutés récemment par la CESAP, notamment en application des engagements pris en

vertu de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Comité souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat quant à l'orientation stratégique à imprimer à ses futures activités dans ce domaine, notamment au sujet des produits qui pourraient figurer au programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.

b) Bâtir une société inclusive en luttant contre l'exclusion des personnes handicapées

Le Comité sera saisi du document E/ESCAP/CSD/6 intitulé «Bâtir une société exclusive en luttant contre l'exclusion des personnes handicapées». Le document portera sur les principaux problèmes que rencontrent les personnes handicapées dans la région de l'Asie et du Pacifique et sur les mesures prises pour faire face à ces problèmes, notamment la mise en œuvre du Cadre d'action du Millénaire de Biwako pour une société inclusive sans obstacles et fondée sur le respect des droits au bénéfice des handicapés de l'Asie et du Pacifique et l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Le document soulignera que la participation active des personnes handicapées devrait faire partie intégrante d'un processus de développement économique et social inclusif et durable. Le document définira en outre les domaines particuliers touchant au handicap dans lesquels la CESAP détient un avantage comparatif, eu égard à l'attention croissante accordée aux questions relatives au handicap par le système des Nations et les organismes du développement. Le Comité souhaitera peut-être donner des directives au secrétariat au sujet de l'orientation stratégique à imprimer à ses futures activités dans ce domaine, notamment sur les produits qui pourraient figurer dans le programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011.

En plus des documents susmentionnés, le Comité sera saisi d'un document intitulé «Cadre stratégique et produits proposés pour le programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011» (E/ESCAP/CSD/7), qui est destiné à faciliter les délibérations sur la future orientation stratégique.

7. Questions diverses

Le Comité souhaitera peut-être soulever d'autres questions qui n'auront pas été abordées aux titres des points précédents.

8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa première session

Le Comité adoptera le rapport sur les travaux de sa première session en vue de sa présentation à la Commission, à sa soixante-cinquième session**.**

- - - - -